



**TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°82-2023-004

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2023

# Sommaire

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la  
Protection des populations / Pôle Insertion / Service Intégration et Solidarités**

82-2023-01-20-00004 - Arrêté préfectoral déclenchement niveau 1 -  
vigilance jaune "temps froid" (2 pages)

Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du  
Travail, des Solidarités et de la Protection des  
populations

82-2023-01-20-00004

Arrêté préfectoral déclenchement niveau 1 -  
vigilance jaune "temps froid"



**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations**

**Arrêté préfectoral n°  
Portant sur le déclenchement du niveau 1 –  
vigilance jaune « temps froid » pour les personnes vulnérables sans abri**

La Préfète de Tarn-et-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite.

**Vu** l'instruction N° DGCS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DIHAL/2021/224 du 4 novembre 2021 et le guide national relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaire et sociaux liés aux vagues de froid 2021-2022 ;

**Vu** la note d'information N° DGS/VSS/DGOS/DGCS/DGSCGC/DGT/DIHAL/2022/121 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2022-2023 ;

**Vu** le courrier du ministre délégué à destination des préfets de région en date du 10 novembre 2022 recommandant de s'appuyer sur les préconisations du guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid, qui reste en application pour l'hiver 2022-2023 ;

**Considérant** que les prévisions météorologiques fournies par Météo France le 19/01/2023 permettent d'anticiper une nouvelle période de froid ;

**Considérant** que les conditions météorologiques associées, et notamment les températures ressenties (entre -5° et -10° pendant 3 jours consécutifs à minima), justifient un renforcement des mesures permettant la mise à l'abri, avec leur accord, des personnes sans domicile, afin de garantir leur sécurité ;

**Sur proposition** de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Le niveau de vigilance jaune correspondant au niveau 1 « Temps Froid » est déclenché dans le département de Tarn-et-Garonne à compter du **20/01/2023**.

**ARTICLE 2**

À compter de cette date :

- extension des horaires d'ouvertures des accueils de jour et des hébergements d'urgence (exceptionnellement l'accueil de jour Accueil Montauriol restera fermé le samedi 21 et dimanche 22 janvier 2023);

- ouverture d'une halte de nuit localisé au 135 avenue du cos à Montauban de 20 h à 7 h 30 pour les hommes isolés ;
- les horaires de la maraude sont ajustés et une équipe complémentaire peut être mobilisée à la mi-journée.

### **ARTICLE 3 :**

La DDETSPP de Tarn-et-Garonne informe du déclenchement du niveau vigilance jaune « temps froid », les services, organismes ou opérateurs suivants :

- la délégation départementale de la Croix-Rouge Française, gestionnaire de la maraude dit Samu social;
- le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 82 (SIAO) et le 115 porté par l'association Reliance à MONTAUBAN
- l'association Accueil Montauriol, gestionnaire d'un accueil de jour à MONTAUBAN
- l'association Reliance 82, gestionnaire d'un accueil de jour nommé « Hamecher » et d'un centre d'hébergement urgence nommé « Alsace Lorraine » à MONTAUBAN ;
- l'association Emmaüs, gestionnaire d'un accueil de jour et d'un Centre d'hébergement d'urgence à LA VILLE DIEU DU TEMPLE ;
- l'association la Croix Rouge française, gestionnaire du Centre d'hébergement d'urgence du Pech Blanc à LAMOTHE CAPDEVILLE ;
- l'association Escale Confluences, gestionnaire d'un accueil de jour nommé « L'escale » et d'un centre d'hébergement d'urgence à MOISSAC ;
- le Centre 15 ;

### **ARTICLE 4 :**

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la préfecture de Tarn-et-Garonne informe les collectivités territoriales, les services et organismes concernés par le plan hiver.

### **ARTICLE 5 :**

Le niveau de vigilance jaune « temps froid » est activé pendant toute la période de froid persistant. Il prend fin automatiquement lorsque le niveau de vigilance est levé par Météo France ou selon appréciations de la DDETSPP.

### **ARTICLE 6 :**

La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montauban le 20/01/2023

Pour la préfète,  
La directrice de cabinet



**Emilie SAUSSINE**